# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

**ÉDITION DE LA STATION DE L'ILE DE FRANCE**

(SEINE, SEINE & OISE, SEINE & MARNE, EURE-&-LOIR, EURE, OISE)

*Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 31, quai Voltaire, PARIS-7e - BAB. 48-38*

C. C. P. PARIS 9063-96

**ABONNEMENT ANNUEL**
**12 NF**

Bulletin N°22
Supplément N°1


11 Juillet 1962

AVERTISSEMENTS

GRANDES CULTURES

## MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Les conditions d'évolution du Mildiou sont actuellement réalisées.

Un traitement doit être appliqué:

- dès réception de cette note, dans les régions ayant reçu les pluies d'orages importantes les 9 et 10 juillet.

- dès le 16 juillet dans les autres régions où les chutes de pluie ont été plus faibles.

Actuellement la presque totalité des cultures a déjà été traitée bien que les risques d'infection aient été jusqu'alors inexistants. Ces applications ne sauraient être efficaces que si elles ont été réalisées tout récemment. Les traitements antérieurs ne peuvent assurer une protection suffisante.

La réalisation des pulvérisations doit être faite très soigneusement avec les appareils les mieux adaptés à ce travail ( toute la plante doit être traitée ).

Les cultures devant être arrachées avant le 1er août n'ont pas a être protégées, éventuellement utiliser un défanant.

Doryphore - Ajouter si nécessaire un insecticide aux traitements anti-mildiou.

CULTURES FRUITIERES

## CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Région du Neubourg - Appliquer un traitement à partir du 16 Juillet.

Toutes régions - Partout où le dernier traitement a été lavé par les pluies, renouveler l'application.

L'Ingénieur et l'Agent technique
chargés des Avertissements Agricoles,
H. SIMON et R. MERLING.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux,
G. BERGER.

Imprimerie de la Station de l'Ile de France - Directeur-Gérant : L. Bouyx
31, Quai Voltaire - Paris - (7°)

P 44